

## Guide d'accompagnement à l'entrée en fonction de professeur non titulaire en arts plastiques



Ce guide a été conçu pour faciliter votre entrée en fonction comme professeur vacataire ou contractuel d'arts plastiques. Votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les formalités administratives est le chef d'établissement. N'hésitez pas à demander des conseils aux autres professeurs de l'établissement, au professeur principal de la classe, ou encore au Conseiller Principal d'Éducation.

### La préparation des cours

Il est important de vous renseigner en amont, dans la mesure du possible, sur la programmation ou la progression élaborée par le professeur titulaire que vous remplacez. Si vous avez en charge des classes sur l'ensemble d'une année, vous serez alors amené à mettre vous-même en place une telle progression.

Les textes à **consulter en priorité** lorsque vous débuterez la conception de vos séquences sont les programmes du cycle 2, les programmes **des cycles 3 et 4 pour le collège**, ainsi que les programmes du lycée de la seconde à la terminale. Vous les retrouverez, ainsi que différentes ressources tels que les documents d'accompagnement,

sur le site académique de Rennes, rubrique disciplinaire arts plastiques <http://artsplastiques.toutatice.fr>, onglet *Enseigner*.

Pour penser et préparer une séance, il convient de concevoir des supports adaptés. De nombreux exemples de fiches de cours, séances ou séquences construites par les enseignants eux-mêmes, existent déjà sur différents sites académiques. **Ils ne constituent pas des modèles mais des exemples que l'on peut s'approprier**, expérimenter, modifier. Outre le site de Rennes <http://artsplastiques.toutatice.fr>, on peut visiter, parmi d'autres sites académiques, la rubrique disciplinaire sur le site académique de Nantes <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/> qui propose beaucoup d'exemples divers.

### Les enjeux de l'enseignement des arts plastiques

La singularité de notre enseignement est de s'appuyer sur **une pratique exploratoire et réflexive**. Celle-ci doit permettre à chaque élève de développer sa créativité et d'acquérir une culture et des connaissances qui ouvrent à la compréhension des enjeux de la création artistique, quels qu'en soient l'époque et le lieu.

En arts plastiques, les élèves sont amenés à travailler **les compétences inscrites dans les programmes**. Il convient de les faire connaître aux élèves pour qu'ils puissent se les approprier, les acquérir et les maîtriser. C'est à travers des **questions ouvertes et des dispositifs d'enseignement adaptés** que ces compétences pourront être mises en œuvre.

Le professeur en classe a toujours une attitude **d'adulte responsable** et fait preuve d'une autorité **sereine et bienveillante** basée sur les compétences et le savoir. Il met en place l'activité des élèves et sait se placer par moments en observateur pour mieux évaluer les apprentissages afin de construire ensuite avec les élèves les compétences et les connaissances en arts plastiques. **L'explicitation, en particulier à l'oral** lors de la verbalisation, est une partie importante et obligatoire d'une séquence d'arts plastiques.

L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. (Introduction aux programmes d'arts plastiques de cycle 4)

L'enseignement des arts plastiques vise à la compréhension des processus de création, sur les plans pratique et théorique, à la connaissance des œuvres, à la construction d'attitudes artistiques et à l'exercice de la réflexion critique. (Programme d'arts plastiques de lycée, enseignement obligatoire et de spécialité).

### Le vocabulaire professionnel

#### **Une séance**

Le terme usité de séance correspond à un temps de 55 minutes. La séance s'inscrit dans un ensemble cohérent qui permet l'organisation et la mise en activité des élèves autour d'un objectif qui doit être atteint en fin de séance ou de séquence. Elle constitue une partie d'une séquence d'apprentissage.

#### **Une séquence**

C'est le regroupement des séances qui traitent d'un ensemble de connaissances et de compétences associées en un tout cohérent. Chaque séance contribue à construire les principes généraux de cet ensemble.

#### **Une programmation**

Il s'agit d'un projet d'enseignement établi en début d'année pour chaque classe en responsabilité. Cette programmation prend en compte le calendrier officiel du temps d'une année scolaire, le

calendrier propre à l'établissement, et les contenus des programmes. Cela permet de fixer le cadre de votre travail (pour chaque séquence : nombre de séances, questionnement, notion directrice), de donner du sens aux apprentissages et d'articuler le programme sur les différents cycles.

#### **Une progression**

Il s'agit d'une réflexion sur la progressivité des compétences (connaissances et capacités) à faire acquérir aux élèves. C'est aussi une réflexion sur l'articulation entre les différentes parties des programmes ; il s'agit de trouver des fils conducteurs qui permettront de donner du sens à l'ensemble du programme. Ces progressions peuvent être organisées suivant différents modèles et relèvent de la liberté pédagogique de l'enseignant.

#### **Une notion**






Une notion **est un élément dont l'acquisition progressive est travaillée à divers moments de l'année, voire sur plusieurs années successives**. Au collège et au lycée, l'enseignement des arts plastiques se fonde sur **quelques questions fondamentales (représentation, fabrication, matérialité, présentation) et s'appuie sur les notions toujours présentes dans la création en arts plastiques : forme, espace, lumière, couleur, matière, geste, support, outil, temps**.

## Les outils pour aborder ces notions

### **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'articule autour **de cinq domaines** donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école primaire et du collège.

#### **Les cinq domaines :**

-  Les langues pour penser et communiquer ;
-  Les méthodes et outils pour apprendre ;
-  La formation de la personne et du citoyen ;
-  Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
-  Les représentations du monde et l'activité humaine.

**Les programmes** de la scolarité obligatoire déclinent et précisent les objectifs de connaissances et de compétences **définis par le socle commun**.

Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès. (Extrait du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

## Une pratique exploratoire et réflexive

**Une pratique** : l'élève manipule des matériaux, des outils, des couleurs, des formes, des formats ; il explore et réinvente des lieux, en confrontant ses envies, ses intuitions, ses stéréotypes, ses savoir-faire à une réalisation concrète.

**Exploratoire** : la démarche et le chemin parcouru par l'élève (expériences avec les outils et les matériaux, observation des divers effets, attention au hasard) sont tout aussi importants que l'objet réalisé.

**Réflexive** : l'écart entre les intentions et la réalité des matériaux, des objets, des gestes, l'écart entre les directions prises par les uns et les autres, la survenue du hasard dans la pratique, le problème posé par l'enseignant, amènent l'élève à penser en même temps qu'il agit.

## Les pratiques artistiques travaillées en classe

**Le dessin** : en arts plastiques, le dessin est une activité fondamentale. Dessiner est souvent compris par une majorité d'élèves uniquement comme une recherche d'effets de ressemblance entre un « objet » et des traits, des traces sur une surface, que cet objet soit observé, mémorisé ou imaginé. Au-delà de cette conception répandue, les arts plastiques font prendre conscience que le dessin permet aussi d'élaborer un projet, de visualiser des formes et un ou des espaces possibles.

**La peinture** : la peinture est couleur et matière. La couleur est substance et lumière, matérielle et immatérielle. Comme étendue et substance, la couleur introduit à des notions d'épaisseur, d'opacité et de translucidité, de peint et de non-peint. Elle constitue un matériau physique par lequel on peut représenter un monde, mais c'est aussi un milieu dans lequel des gestes et traces du peintre sont inscrites. Par une pratique diversifiée de la peinture, en exploitant des formats différents, y compris très grands, l'élève développera sa capacité à déterminer les caractéristiques physiques de ses matériaux, supports, outils et médiums.

**Le collage** : le collage est d'abord l'expérience de l'hétérogénéité. Il se rapporte historiquement à l'intrusion de fragments de réel dans l'œuvre d'art. La pratique du collage permet d'expérimenter les relations duelles entre réel et œuvre pour donner cohérence à sa production. Construction et déconstruction, homogénéité et hétérogénéité, ordre et désordre, participent à cette cohérence plastique et sémantique.

**La sculpture, le modelage, l'assemblage** : sculpture par retrait (taille directe), modelage, moulage, ou ajout de matière et matériaux (assemblage), constituent les pratiques les plus usuelles de la sculpture. Au XXe siècle, cette dernière a élargi ses limites en incluant parfois l'espace d'exposition dans l'œuvre, (installation, œuvre in situ) et par une diversification des matériaux. Le plein et le vide, la résistance et l'expressivité des matériaux, l'équilibre, la multiplicité des points de vue, la mise en espace et l'échelle sont les notions articulées à ce champ de pratique.

**L'architecture** : l'architecture est l'art de construire et d'aménager des espaces sur les plans technique, fonctionnel et esthétique. Les élèves sont invités à voir, à vivre et à comprendre ces espaces. Les phénomènes physiques liés aux matériaux, à la dimension plastique des volumes et à la relation à l'environnement permettent de saisir les enjeux actuels de l'art de construire des bâtiments. L'élargissement de ces questions à celles de l'urbanisme permet d'analyser les données de l'espace dans lequel nous évoluons.

**La photographie** : la photographie est enregistrement ou mise en scène du réel. Son usage est souvent banalisé dans le quotidien des élèves. La pratique permet de connaître et d'interroger ses éléments constitutifs (cadre, profondeur de champ, angle de prise de vue, lumière, point de vue...) afin de choisir et donner du sens à sa production. Analogique ou numérique, la photographie peut être sujet de manipulations (découpage, collage, montage, traitement numérique) modifiant son rapport au réel et contribuant à lui accorder un statut artistique.

**Le cinéma et la vidéo** : Le cinéma et la vidéo construisent du temps et de la narration par l'enchaînement d'images et de sons.

**Le numérique** : Les technologies numériques sont aujourd'hui inscrites dans la démarche usuelle de nombreux artistes, d'architectes et de créateurs œuvrant au croisement des arts. Elles renouvellent les pratiques artistiques. Le numérique complète naturellement la gamme des outils traditionnels. Dans le champ des arts plastiques, l'appropriation artistique du numérique suscite de nouvelles questions, renouvelle ou met en perspective les codes fondamentaux de la création d'images.

## Deux mots clés souvent utilisés en classe

**Image** : Une image est une représentation de la réalité, ou pour le dire autrement du monde concret, dans un espace limité. L'image peut être aussi une représentation mentale, née de la fiction.

**Œuvre** : Il est toujours délicat de tenter de donner une définition de ce terme si usité. Les réalisations des élèves ne peuvent pas être considérées comme des œuvres d'art, même si elles peuvent avoir une certaine dimension artistique. L'un des objectifs de l'enseignement des arts plastiques est de faire découvrir aux élèves des artistes et des œuvres d'art. Pour cela, il convient d'identifier ce qui fait d'un objet artistique une œuvre d'art. Yves Michaud, philosophe et spécialiste de l'art, donne une définition possible et ouverte de l'œuvre et pose quelques principes. Parmi les points abordés par le philosophe, nous pouvons retenir le cadre d'analyse qu'il met en place : une méthode applicable à toutes les œuvres, les examinant en quatre focales. Pour lui, une œuvre c'est un auteur, un site, un concept, un matériau.

Une **reproduction** d'œuvre n'est pas l'œuvre, il est important de faire prendre conscience aux élèves qu'elle en est **une image**.

## La singularité de la salle d'arts plastiques

La salle d'arts plastiques est une salle spécialisée. Il est souvent plus simple de mettre en œuvre les enjeux de notre enseignement à travers un aménagement des tables en îlots pour favoriser les échanges et le travail collectif. La salle peut être organisée en divers pôles d'activités spécifiques, liées aux champs des pratiques mis en œuvre en arts plastiques. Ainsi, il convient d'organiser :

- ✚ Un lieu qui permet de travailler à la verticale pour changer les gestes, diversifier les formats...
- ✚ Un espace dédié au numérique pour favoriser des temps de recherche documentaire ou artistique
- ✚ Un endroit dédié aux outils, aux matériaux et aux objets, qui permet de choisir des médiums et des supports
- ✚ D'autres éléments propres à la valorisation des productions peuvent aussi être mis à la disposition des élèves : cadres évidés, socles, draps, miroirs, filtres de couleur, lampes ...
- ✚ Un lieu pour se documenter, pour afficher les informations culturelles, pour approfondir sa connaissance sur une question, sur une œuvre, réaliser des recherches en diversifiant les sources : livres, revues, catalogues d'exposition, affiches, sites d'artistes et de musées...
- ✚ Un espace de verbalisation qui est repéré par tous, installé et dédié au regroupement et à la prise de parole de tous des élèves.
- ✚ Un espace pour accrocher et présenter/exposer les travaux des élèves : dans la salle ou à l'extérieur, dans un espace dédié comme la mini-galerie, les couloirs, le réfectoire ...

Vous pouvez consulter avec profit la ressource concernant les préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/organisation-et-equipements-de-la-classe/amenager-et-equiper-la-salle-darts-plastiques-college.html>

## Travail en classe et travail à faire à la maison

Les « devoirs maison » ne sont pas recommandés en arts plastiques. **Le travail personnel de l'élève relève davantage du prolongement et de la recherche** (dans la documentation de la classe, au CDI, à la maison ...). Il est ainsi possible de demander à l'élève d'effectuer des recherches (recherches de supports et de matériaux, spécifiques - cartons, papiers...- recherches d'œuvres et d'artistes, visites de sites culturels et artistiques repérés et validés par le professeur). Par ailleurs, il est vrai que pour certains élèves, le temps scolaire est trop court et ne leur permet pas de s'approprier les notions abordées en classe ou de maîtriser les compétences et

les connaissances travaillées. Il est donc important de permettre à ces élèves de les revoir à travers des outils qu'ils peuvent eux-mêmes élaborer et personnaliser (carnet de travail, fiches, cahier...).

### La dimension interdisciplinaire

Le professeur d'arts plastiques, comme les autres enseignants, contribue au projet d'établissement et à la construction des compétences transversales des élèves. Pour cela, il travaille avec les professeurs des autres disciplines et les autres membres de la communauté éducative, au collège dans le cadre des parcours et en particulier du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), de l'Accompagnement Personnalisé (AP) et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

### EPI pour Enseignement Pratique Interdisciplinaire

En collège (pour le cycle 4), lors de votre remplacement, vous serez très probablement amené(e) à participer à un **Enseignement Pratique Interdisciplinaire**. Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences inscrites dans les différents programmes d'enseignement. **Ils mobilisent au moins deux disciplines**. Ils s'appuient sur une pédagogie par projet avec une réalisation concrète, individuelle ou collective.

### L'Accompagnement Personnalisé (AP) en arts plastiques

Vous serez également amené(e) à prendre en charge l'Accompagnement Personnalisé qui concerne tous les élèves du collège. C'est l'occasion de travailler sur les acquis et les besoins des élèves. Comme pour les EPI, les projets sont variés en fonction des établissements. L'accompagnement personnalisé est un temps, au sein de l'enseignement de sa discipline, pour diversifier les pratiques pédagogiques et varier les méthodes d'apprentissage afin de soutenir la capacité à apprendre de tous les élèves. L'AP vise à développer des **compétences transversales**.

L'AP est un temps privilégié où l'enseignement est **personnalisé**, ce qui ne veut pas dire individualisé. Cela nécessite de recourir à une **différenciation** (pratique pédagogique qui garantit la personnalisation de l'enseignement). Elle se distingue de l'individualisation qui n'est envisageable que ponctuellement car c'est au sein du groupe classe, avec ses pairs, que l'élève construit les compétences indispensables à sa réussite scolaire et personnelle, garantes à terme de son insertion sociale et professionnelle. **Toutes les disciplines** ont vocation à contribuer à un projet d'accompagnement personnalisé. Ce temps d'enseignement gagne à prendre des formes très diverses : travail par petits groupes dans une classe entière, travail en groupes à effectifs réduits, co-intervention d'enseignants, coopération entre pairs, travail conduit dans le cadre d'une autonomie accompagnée...

### La rencontre sensible et réfléchie avec des œuvres d'art : découverte virtuelle ou réelle

**Les œuvres d'art sont des références** pour les professeurs d'arts plastiques. Elles sont à connaître, à actualiser et à articuler aux enjeux des programmes. Il s'agit de faire découvrir aux élèves le champ de la création à travers le prisme d'œuvres d'art, du passé comme du présent, des œuvres du patrimoine mondial, occidental comme extra occidental.

La rencontre des œuvres est virtuelle ou réelle (mini galerie, vidéos d'artistes, documentaires, site des musées, des galeries d'art...) ou réelle (installation d'une galerie d'art contemporain à vocation pédagogique dans l'établissement, résidence d'artiste, visite de musées ...). Une mini galerie dans un établissement est un atout. Des œuvres peuvent être également découvertes avec des ouvrages documentaires, des livres d'art, des monographies d'artistes, des bandes dessinées mis à disposition en classe.

## Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle ou PEAC s'appuie en priorité sur les enseignements artistiques obligatoires (arts plastiques et éducation musicale). L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.  
<http://www.education.gouv.fr/cid116114/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-peac.html>

## Les partenaires culturels et artistiques

Une éducation culturelle construite par les arts plastiques, peut être en lien avec des événements et des structures culturelles locales ou plus lointaines. Chaque professeur est en mesure de construire, s'il le souhaite, un projet avec des artistes et des partenaires. Pour obtenir un accompagnement et des informations, il convient de prendre contact avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) au rectorat.  
<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/8910>

## L'évaluation en arts plastiques

**La refondation de l'école demande de « faire évoluer et diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. »**

## Les fonctions de l'évaluation

Les objectifs d'évaluation dépendent notamment du moment où l'évaluation est proposée, de la nature des données récoltées et des modalités mises en place. Les modalités répondent à plusieurs besoins.

- ✚ L'évaluation diagnostique permet de prendre connaissance du niveau des élèves, de leurs difficultés et de leurs réussites, pour construire ensuite un enseignement adapté.
- ✚ L'évaluation formative est au service de la construction des compétences, elle est liée aux apprentissages et permet, sous différentes formes, de les faciliter, les réguler, les orienter.
- ✚ L'évaluation sommative, qui peut prendre diverses formes (notation chiffrée, indicateurs...) permet de mesurer les acquis.
- ✚ La verbalisation (temps d'oral collectif permettant par l'observation la mise à distance et l'analyse des productions des élèves, ainsi que l'apport de notions et vocabulaire) est un temps et un espace d'évaluation dite formative. Il est important de savoir la préparer, l'organiser et la mener à bien.

## Compétences, connaissances et attitudes

Pour développer les compétences de l'élève dans un cadre clair et rassurant, l'enseignant devra :

- ✚ Mettre en œuvre une pédagogie explicite, c'est-à-dire une pédagogie qui permet à chaque élève d'avoir une conscience claire de tout ou partie des enjeux de la séance, de la séquence ;
- ✚ Stimuler l'activité intellectuelle de chaque élève par des situations dites complexes ou des questionnements ouverts ;
- ✚ Identifier des temps de différenciation.

## Le numérique en arts plastiques

Les usages pédagogiques du numérique sont désormais des compétences professionnelles attendues de la part d'un professeur d'arts plastiques. Les objectifs sont nombreux, il s'agit ainsi de :

- ✚ Nourrir le travail en classe, travail toujours axé sur la pratique exploratoire et réflexive des élèves ;
- ✚ Approfondir la réflexion à distance, en amont, pendant et/ou en aval de la séance, valoriser les travaux des élèves ;
- ✚ Valider les acquisitions des élèves ;
- ✚ Garder une trace : stocker/communiquer/partager ;
- ✚ Favoriser la coopération, le travail de groupe ;
- ✚ Garder la mémoire du travail réalisé (cahier numérique, carnet de travail ...).

Pour les élèves, le numérique c'est aussi expérimenter, produire, créer, mener un projet, écrire, penser, associer des images... **Mais c'est surtout un outil et un médium créatif parmi d'autres : lorsque les élèves en ont le choix, le numérique est choisi au même titre qu'une autre technique (peinture, dessin, collage...) et intervient parfois comme une étape du travail.**

### Des rencontres professionnelles

L'enseignant peut adresser, sous couvert du chef d'établissement, une demande écrite de visite dite de conseils ou d'accompagnement. Le chef d'établissement peut également souhaiter une inspection. Toute demande est accompagnée de l'emploi du temps du professeur concerné ; la date de l'évaluation est programmée par l'IA-IPR. Les visites conseils sont réalisées par un inspecteur ou un professeur chargé de mission. Elles consistent en l'observation d'une séance suivie d'un entretien qui prend appui sur la séance observée, les contenus du cahier de textes, la programmation fournie par l'enseignant, les évaluations proposées et les questions que ce dernier a pu préparer.

### La formation au plan académique (PAF)

Vous avez la possibilité de vous inscrire aux formations à candidature individuelle du PAF consultables à l'adresse : <https://formation.toutatice.fr>

Par ailleurs, les corps d'inspection peuvent organiser des journées de formation spécifique pour les enseignants contractuels. Il s'agit alors de formations dites à "public désigné" pour lesquelles vous serez convoqués sans avoir eu à candidater.

### Concours – inscriptions

Nous vous encourageons à vous inscrire aux concours de recrutement des enseignants du second degré (capes, agrégation ...). Le site [Devenir Enseignant http://www.devenirenseignant.gouv.fr/](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/) vous apportera tous les renseignements utiles sur les conditions à remplir pour pouvoir se présenter à ces concours.

**Pour les professeurs contractuels, les demandes administratives** s'effectuent auprès de la **DPE 6** au Rectorat de Rennes : 02 23 21 78 66 [Ce.dpe-b6@ac-rennes.fr](mailto:Ce.dpe-b6@ac-rennes.fr)

**Gaëlle Jumelais-David**  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
arts plastiques

Rectorat de l'académie de Rennes  
96 rue d' Antrain - CS10503 – 35705 Rennes Cedex 7

Gaëlle.Jumelais-David@ac-rennes.fr  
portable : 06 15 89 89 67  
bureau : 02 23 21 73 65



## Conseils pour la gestion de la première heure de cours La prise de contact avec les élèves

- Les faire se **ranger dans la cour** (à l'emplacement prévu pour votre salle ou pour leur classe) comme dans le **couloir**. Les déplacements dans les couloirs et escaliers se font dans le calme — la sonnerie a indiqué la fin de la récréation — les élèves doivent déjà être **en condition de rentrer en classe pour travailler**.
- **Rentrer en silence dans la classe** (attendre le calme avant de les faire rentrer) et en faisant preuve d'un minimum de politesse (dire "bonjour", retirer casquettes ou bonnets si ce n'est déjà fait, etc.). Être en **position d'accueil**. Se tenir sur le seuil de la classe et les regarder rentrer en classe.
- Concernant les **placements**, plusieurs possibilités sont envisageables, à établir en fonction des établissements, du niveau des classes ou des stagiaires : les placer par ordre alphabétique, ou alterner une fille/un garçon, ou bien laisser les placements libres et attendre la séance suivante pour établir un plan en fonction du comportement des élèves.
- Demander à ce que les élèves restent **debout à côté de leur chaise**, faire poser les **sacs au sol**, faire retirer les manteaux, les gants, les écharpes, éventuellement faire sortir le matériel sur la table. **Attendre le silence pour les autoriser à s'asseoir**.
- Faire un **plan de classe** (dès l'appel de la première heure de cours) — préparer des plans vierges au préalable pour chaque classe et les compléter au crayon à papier en cas de changements futurs. Le plan de classe est indispensable car il permet de **connaître les noms et prénoms des élèves dès la première heure de cours**, ainsi que de **faire un appel rapide** pour toutes les autres heures. Il évite aussi les changements de places intempestifs et vous permet de rester le gestionnaire des placements dans votre salle de cours. Lorsque vous désignez un élève, aidez-vous de votre plan de classe pour le **nommer par son prénom** afin de le mémoriser.  
**Faire toujours l'appel** (en cas de non signalement d'un élève en retard ou absent, vous pouvez être tenu pour responsable de ces actes puisqu'il est censé être dans votre cours).
- Leur expliquer les **règles de conduite** pendant le cours d'arts plastiques (par écrit ou à l'oral) ; on peut prévoir d'afficher ses règles dans la classe de façon à s'y référer.  
Redéfinir la discipline, leur donner de façon synthétique et compréhensible le **programme de leur niveau** (une partie à l'oral, une partie à l'écrit ou sous forme de photocopie à coller dans le cahier, à destination des parents par exemple). Parler du **matériel** à apporter à la demande (en fonction du matériel disponible dans la salle d'arts plastiques), du matériel fourni et du **cahier de cours ou classeur** à avoir à chaque séance.

→ **Le tout doit prendre une trentaine de minutes maximum...**

**Les mettre au travail rapidement** : lancer le premier sujet (1<sup>ère</sup> séquence)

- À la fin de chaque heure, **5 mn avant la sonnerie**, lister le **matériel à apporter pour le cours suivant**. Le noter sur le tableau et sur le cahier de texte numérique. Le faire **noter sur les agendas des élèves**. Signaler systématiquement **l'oubli d'affaires ou de matériel** par une observation dans le cahier de correspondance.
- Attention à ce que la **salle soit en état avant de sortir**. Bien gérer le temps et faire ranger le matériel avant la sonnerie (en fonction de l'activité). Les élèves **doivent sortir à l'heure de cours** : éviter les retards pour respecter le collègue du cours suivant.

- La **sonnerie** annonce la fin du cours mais les élèves **doivent attendre l'autorisation pour enfiler leurs vêtements et sortir** dans le calme. Dans la mesure du possible, **accompagner la sortie des élèves et rester sur le pas de la porte pendant les intercours** afin d'accueillir les élèves suivants.

***NB** : ces conseils restent valables pour les heures de cours suivantes ...*